Les CGV d'Interlabor Belp AG s'appliquent. *Juin 2025*
Ces informations ainsi que tous les formulaires de demande d'analyse sont disponibles en ligne: www.interlabor.ch

FICHE D'INFORMATION

Métaux lourds dans les drogues végétales et préparations à base de plantes

Paramètre	07/2024: 20427 "Métaux lourds dans les drogues végétales et les préparations à base de drogues végétales"	07/2017: 1433 "Drogues végétales"	07/2010: 1434 "Préparations à base de drogues végétales"	07/2023: 1435 "Plantes pour tisanes"	04/2019: 0765 "Extraits de drogues végétales"	07/2024: 3028 "Fleur de Cannabis"
Matrices	Drogues végétales et préparations à base de drogues végétales Toutes les matrices qui ne peuvent pas être clairement assignées à une monographie spécifique, mais qui relèvent des catégories "drogues végétales" ou "préparations à base de drogues végétales".	Drogues végétales • Parties de plantes entières, fragmentées, brisées, coupées, séchées ou fraîches. • Algues • Champignons • Lichens	Préparations de drogues végétales Produits homogènes obtenus à partir de drogues végétales via: • Extraction • Distillation • Expression • Fractionnement • Purification • Concentration • Fermentation Exemples de produits obtenus: • Extraits • Huiles essentielles • Jus pressés • Exsudats transformés • Drogues végétales broyées ou réduites en poudre pour la mise en gélule.	Tisanes Mélanges constitués exclusivement d'une ou plusieurs drogues végétales. Dovient répondre aux exigences de la monographie "Drogues végétales" 07/2017: 1433.	Extraits Préparations liquides, semi-solides (extraits mous, oléorésines) ou solides (extraits secs) issues de drogues végétales, obtenues à l'aide de solvants appropriés. L'analyse des métaux lourds doit être réalisée selon la monographie 07/2014: 20427. Si aucune monographie individuelle n'est disponible, les limites définies dans 07/2017: 1433 s'appliquent.	Sommités fleuries de cannabis (Cannabis sativa L.) Inflorescences femelles matures, entières ou fragmentées, séchées.
Plomb [mg/kg]	.....	≤5.0	.....	≤5.0*	≤5.0*	≤5.0 / ≤0.5**
Cadmium [mg/kg]	.....	≤1.0	.....	≤1.0*	≤1.0*	≤1.0 / ≤0.3**
Mercure [mg/kg]	.....	≤0.1	.....	≤0.1	≤0.1	≤0.1 / ≤0.1**
Arsenic [mg/kg]	.....	non spécifié	.....	non spécifié	non spécifié	non spécifié / ≤0.2**
Qualité	conforme GMP***	conforme GMP***	conforme GMP***	conforme GMP***	conforme GMP***	conforme GMP***

* *Pour les tisanes et extraits, les mêmes valeurs limites que pour les drogues végétales s'appliquent sauf indication contraire dans une monographie spécifique ou si une justification valide est apportée.*
** *Valeurs limites spécifiques pour usage médical*
*** *La conformité aux BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication / GMP) implique un seuil LAV (Limite Acceptable de Validation).*

Date et signature

.....

Interlabor Belp AG · Aemmenmattstrasse 16 · 3123 Belp · Switzerland · +41 (0)31 818 77 77 · info@interlabor.ch

Supprimer | Imprimer